

70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition d'échange de parcelles de terrain à
BATZENDORF**

CP/2019/577

Service chef de file :

M4 - Service Administratif et Financier

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'échange de parcelles de terrain dans le cadre d'un aménagement d'emplacements de stationnement par le propriétaire de la pharmacie de Batzendorf.

Le Département du Bas-Rhin a été sollicité par le propriétaire de la Pharmacie de Batzendorf qui souhaite acquérir une bande de terrain pour lui permettre d'aménager des emplacements de stationnement dans le cadre de son activité.

Il s'agit des parcelles, cadastrées sous section 35 n° 653/0.82 de 0,36 are et 654/0.82 avec 0,08 are, soit une surface de 0,44 are.

Cette emprise constitue un délaissé de voirie qui a fait l'objet d'une désaffectation puis d'un déclassement lors de la Commission Permanente du 4 novembre 2019.

Dans le cadre du réaménagement de la traverse de Batzendorf et pour permettre l'alignement du domaine public à l'emprise du trottoir existant, ce propriétaire céderait, en contrepartie, au Département du Bas-Rhin une parcelle cadastrée sous section 35 n°652/82 avec 0.03 are.

Consultée pour avis, la Division du Domaine a fixé la valeur des terrains à 7 400 € l'are.

Le propriétaire a donné son accord pour cette transaction.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider de l'échange, en vertu de l'article L.3213-1 du Code général des collectivités territoriales, des parcelles de terrain situées à Batzendorf et cadastrées sous section 35 n° 653/0.82 de 0,36 are et n° 654/0.82 avec 0,08 are au prix de 3 256,00 € contre la parcelle située à Batzendorf, cadastrée sous section 35 n°652/82 avec 0,03 are au prix de 222,00 €, soit 7 400,00 € l'are. Il en résulterait une soulte au profit du Département du Bas-Rhin de 3 034,00 €.
- de décider que l'acte d'échange sera passé en la forme administrative, conformément à l'article L.1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental,

comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
2019/1	G2019 2021 PROJET DE PROXIMITE DE VOIRIE	6 000 000,00 €	3 681 138,96 €	222,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'échange des parcelles de terrain situées à Batzendorf et cadastrées sous section 35 n° 653/0.82 de 0,36 are et n° 654/0.82 avec 0,08 are au prix de 3 256,00 € contre la parcelle cadastrée sous section 35 n°652/82 avec 0,03 are au prix de 222,00 €, soit 7 400,00 € l'are. Il en résulterait une soulte au profit du Département du Bas-Rhin de 3 034,00 € ;

- décide que l'acte d'échange sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY